



URBANISME COMMERCIAL 08/09/2017

## Vers un moratoire limitant l'extension de la grande distribution ?

par Hugo Soutra



**L'association d'élus Centre-ville en mouvement a pris sa plume, jeudi 7 septembre, pour demander à Emmanuel Macron et Edouard Philippe d'instaurer un moratoire d'un an contre l'extension des zones commerciales périphériques. Leur courrier s'accompagne d'une dizaine d'autres propositions visant à lutter contre la désertification rapide des centres-villes.**

Il était l'un des seuls à avoir dressé le diagnostic de la dévitalisation des cœurs des villes moyennes et petites, des centres-bourgs en zone rurale, au cours de la campagne présidentielle. Depuis ? Silence absolu, mis à part une vague allusion sans mesures précises lors de la plénière de la première Conférence nationale des territoires. Au grand dam de l'association d'élus « Centre-ville en mouvement », qui souhaiterait savoir si Emmanuel Macron et le gouvernement d'Edouard Philippe se soucient véritablement de cet « enjeu de société », et auquel cas, si l'Etat a prévu d'y apporter une réponse publique dotée de moyens suffisants.

### **Gouvernement et élus locaux autour de la table ?**

Après avoir convoqué la presse à la Maison de la Chimie, jeudi 7 septembre à Paris, le député (LREM, ex-PS) de l'Hérault, Patrick Vignal a adressé à l'exécutif un courrier demandant à faire du centre-ville une « grande cause nationale. » L'idée étant d'obtenir, à minima, un rendez-vous avec le ministre de la cohésion des territoires, Jacques Mézard. Alors que des bruits courent sur la création d'une nouvelle Agence – sans que l'on sache s'il s'agirait de celle annoncée « de la cohésion des territoires »... – ou d'un plan d'investissement sur les centres-villes et les centres-bourgs, cette association d'élus que le député préside depuis quelques semaines maintenant souhaiterait être associée plus étroitement aux réflexions du gouvernement, avec des parlementaires mais aussi des élus régionaux ou métropolitains.

Lui, Arnaud Robinet, maire (LR) de Reims, et Bernard Reynes, député (LR) des Bouches-du-Rhône, souhaitent partager leur diagnostic – « la désertification des centres-villes, ce n'est pas qu'un problème de commerçants contre la grande distribution, mais aussi de bailleurs sociaux vis-à-vis des marchands de sommeil » illustre, par exemple, Patrick Vignal – et mettre sur la table un certain nombre de propositions de travail. « Des choses ont déjà été réalisées ici ou là par certains élus, mais jamais aucun gouvernement n'a véritablement mis les moyens sur les centres-villes » plaident-ils en chœur pour justifier leurs savoir-faire et leur nécessaire implication.

### **Un moratoire contre l'anarchie commerciale en périphérie**

« Nous avons quelques exigences à faire valoir si l'on souhaite mettre fin à l'anarchie des autorisations de constructions de zones commerciales périphériques affectant la densité commerciale des centres-villes. Cela va faire grincer quelques lobbys, mais les politiques ne sont pas là que pour faire de la communication et passer sur les plateaux TV » assume Patrick Vignal,

dont le département est particulièrement concerné par la vacance commerciale – à Montpellier (14%) comme à Lodève ou Béziers (27%).

Parmi elles : la signature d'un moratoire d'un an sur l'extension de zones commerciales périphériques. Objectif : évaluer l'efficacité de la régulation menée par les Commissions nationale et départementales d'aménagement commercial (CNAC, CDAC) et réfléchir à de nouveaux critères de régulation des espaces commerciaux hors des centres-villes. Et pour cause, le volume des surfaces commerciales autorisées a augmenté de 22% – essentiellement dans les zones périphériques – en 2016, quand le pouvoir d'achat des Français a augmenté de 1,6% sur la même année, d'après l'INSEE.

## **Aménagement, fiscalité : plus de cohérence**

---

Les autres propositions de Centre-Ville en mouvement sont nettement moins polémiques. Il s'agit surtout de mettre en cohérence les discours politiques volontaristes qui se multiplient sur le sujet avec les actes : empêcher les déménagements des administrations d'Etat (hôpitaux, commissariats, etc) mais aussi des sièges d'intercommunalités ou des chambres de commerce et d'industrie en périphérie, ancrer les conseils régionaux sur les sujets d'équilibre commercial, alléger la fiscalité et les normes urbanistiques dans le bâti ancien afin d'attirer de nouveau des promoteurs immobiliers, instaurer des zones franches urbaines dans les centres-villes en déclin offrant des avantages si des travaux de rénovation sont effectuées, trouver un équilibre entre circulation automobile et mobilités douces, intégrer pleinement les projets d'initiatives associatives et citoyennes au renouveau des centres-villes, etc.

« Bien sûr que nous sommes conscients que notre proposition de moratoire est radicale et ne manquera pas d'en étonner certains. D'autant plus que l'administration de Bercy se sent pousser des ailes depuis qu'il n'y a plus de secrétariat d'Etat au commerce... Mais, vous savez, il existe des rivalités entre les services. Certains ont commencé à prendre conscience de la situation. A nous de forcer la porte pour obtenir l'oreille du gouvernement » décrypte un cadre de l'association Centre-ville en mouvement. La balle est désormais dans le camp d'Emmanuel Macron, Edouard Philippe et Jacques Mézard.

### **Centre-ville : des trophées pour récompenser les bonnes pratiques !**

Pour la deuxième année consécutive, les Trophées des centres villes et cœurs de métropoles valorisent des projets de redynamisation et de développement. Le Courrier des maires et la Gazette des communes récompensent des projets de centres bourgs, centres villes ou cœurs de métropoles : l'occasion pour des collectivités de toute taille de valoriser le dynamisme de leur territoire et de leurs équipes. Les collectivités peuvent déposer leurs dossiers de candidature jusqu'au 15 septembre.

Informations pratiques et **dossiers de candidature** à télécharger [ici](#).